

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE L'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2026

- Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0306-2025 en date du 24 septembre 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, session 2026 ;
- Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie C au jury de l'examen professionnel, au titre de l'avancement de grade, d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, ouvert par le Centre de Gestion de la Gironde pour l'année 2026, établi le 6 novembre 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade d'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Sylvie BRISSON, Conseillère Municipale de Yvrac,
- M. Marc OXIBAR, Maire de Ogeu-les-Bains

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Ludovic PEAN, Adjoint d'animation, représentant du personnel,
- Mme Laure RATIER, Animatrice principale de 1^{ère} classe.

Personnalités qualifiées :

- Mme Vanessa AUMONIER, Directrice d'un service Affaires Scolaires,
- M. Guilhem GARRAS, Responsable Educatif et Technique des Temps de l'Enfant.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Madame Sylvie BRISSON, Monsieur Marc OXIBAR est désigné comme remplaçant éventuel de la Présidente du jury en cas d'empêchement de celle-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président
Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :